

République Algérienne Démocratique et Populaire

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

Ministère de L'Habitat, de l'Urbanisme de la Ville et de l'Aménagement du Territoire

وزارة السكن، العمران و المدينة و التهيئة العمرانية

Office de Promotion et de Gestion Immobilière

ديوان الترقية و التسيير العقاري

Oum-El-Bouaghi

ام البواقي

Code fiscale N°000404040386169



N° :...../OPGI/2026

OUM ELBOUAGHI LE :.....

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux disposition d'article 56 de la loi N°23-12 du 05 aout 2023 fixant les règles relatives aux marchés publics et les articles 82 et 99 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 portant règlementation des marchés publics et délégations de service public, L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de la wilaya D'OUM EL BOUAGHI informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé au CONCOURS NATIONAL D'ARCHITECTURE RESTREINT N° 01 / 2026 paru dans les quotidiens nationaux عين الجزائر et LE COURRIER D'ALGERIE le 18 / 02 / 2026 relatif à l'étude et suivi de la réalisation des 16 Logements Promotionnels Aides avec VRD (f3, f4, f5) et des Logements Promotionnels Libres avec VRD destine au personnel des Douanes a la commune d' Oum ElBouaghi Wilaya d'Oum ElBouaghi :

N°	GRPT BET retenue/NIF	Note Technique	Note prestation	note financière	note total	montant de l'offre financière après correction en TTC	Délai étude	OBS
01	BEN GATI YAZID ET SERAIRI TOUFIK 190040200938142 180050100098195	06.00 points	82.00 points	09.63 points	97.63 points	5.102.843.67 DA	90 jours	MILLIEURE OFFRE

Les autres soumissionnaires sont invités s'ils le souhaitent à se rapprocher des services de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilier de la wilaya d'Oum El Bouaghi dans un délai de 03 jours a compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire dans le BOMOP ou dans l'un des quotidiens nationaux ou dans l'un les presse électroniques pour prendre connaissance des résultats détaillés d'évaluation de leurs offres technique et financière , La commission sectorielle des marchés publics du Ministère de L'Habitat de L'Urbanisme et de La Ville et de l'Aménagement du Territoire pour l'examen de tous les recours des soumissionnaires qui doit être introduit dans un délai de 10 jours à compter de la première parution du présent avis dans le BOMOP ou dans l'un des quotidiens nationaux ou dans l'un les presse électroniques .

LE DIRECTEUR GENERAL